



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 15.11.2019

Numéro de publication: KK02-0000008403

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Publication de faillite/appeal aux créanciers ARTDYNASTY SA

Débiteurs:

ARTDYNASTY SA

CHE-159.540.009

Boulevard de Grancy 3

1006 Lausanne

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 18.10.2019

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 16.12.2019

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne

Chemin du Trabandan 28 1006 Lausanne

021 316 65 06

Remarques:

But: la commercialisation d'objets d'art ainsi que de lignes de prêt-à-porter masculin dans des surfaces commerciales;

l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes licences, brevets, marques, designs et autres objets de propriété intellectuelle; la production, la commercialisation, la vente et la distribution de produits et d'équipement pharmaceutique et médical; la fourniture de toutes prestations de service dans les domaines pharmaceutique, médical et commercial; conseil; prestation de services d'intermédiaire; commerce de détail et commerce de gros; toutes activités immobilières, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983) (pour but complet cf. statuts).